

RÈGLEMENT

L'opération « argent de poche » est une action proposée par Mozaïka pour permettre aux jeunes de la commune de découvrir le monde professionnel tout en gagnant un peu d'argent de poche.

Quels sont les objectifs ?

- Accompagner les jeunes dans une expérience
- Valoriser l'action des jeunes, vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents de la commune
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Qui peut y participer ?

- Tout jeune domicilié à Saint André de Sangonis qui a entre 14 ans et 17 ans (moins de 18 ans)

Quand ?

- Pendant les vacances scolaires d'été

Quelles sont les missions et leur organisation ?

Différentes missions d'intérêt général peuvent être proposées aux jeunes. Ci-dessous, quelques exemples :

- Service entretien : aide à l'entretien des bâtiments communaux
- Service restauration scolaire : aide au service, au nettoyage en salle
- Service bibliothèque : aide au nettoyage, rangement des collections, accueil du public
- Service technique : aide à l'entretien des bâtiments, des espaces publics ou des espaces verts
- Service administratif : aide à la saisie, classement, accueil du public
- CCAS : aide à l'animation d'atelier

Les jeunes seront encadrés par le personnel communal.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés durant leurs différentes missions. Même si le jeune s'engage à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas un agent communal.

L'assurance de la Mairie couvre les jeunes en cas d'accident pendant les missions dans la limite du respect des consignes



OPÉRATION ARGENT DE POCHE ÉTÉ 2026



Comment s'inscrire ?

Ce dossier doit être complété et retourné à Mozaïka ou par mail à mozaika@sangonis.fr.

Les jeunes seront informés de la suite donnée à leur candidature. Ils recevront ensuite une invitation à une réunion d'information lors de laquelle la convention sera signée et actera leur participation à l'opération.

Dans le cas où toutes les demandes ne pourraient être satisfaites, la priorité sera donnée aux jeunes les plus âgés qui ne pourront pas participer l'année suivante.

Comment percevoir l'indemnité ?

Le jeune sera indemnisé par la Mairie, par le biais d'un mandat administratif sur son compte bancaire personnel (au nom du jeune) sur présentation de l'attestation de participation remplie et signée par l'agent communal responsable. Il recevra 100 € par mission.

Contact : Mozaïka 04 67 57 91 41

OPÉRATION ARGENT DE POCHE

ÉTÉ 2026

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner au plus tard le vendredi 22 Mai à Mozaïka ou par mail à mozaika@sangonis.fr

PARTICIPANT	
NOM :	PRENOM :
SEXE : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	DATE DE NAISSANCE : / /
ADRESSE :	
MAIL :	
PORTABLE :	

REPRÉSENTANT LÉGAL 1	REPRÉSENTANT LÉGAL 2
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
PORTABLE :	PORTABLE :
TELEPHONE TRAVAIL :	TELEPHONE TRAVAIL :
MAIL :	MAIL :

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE	
<input type="checkbox"/> Photocopie pièce d'identité	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 3 mois
<input type="checkbox"/> RIB du jeune	<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident
<input type="checkbox"/> Attestation de droits sécurité sociale de l'enfant	

ANNEXES OBLIGATOIRES À JOINDRE	
<input type="checkbox"/> Convention de participation (p.4-5)	<input type="checkbox"/> Autorisation représentant légal (p.6)
<input type="checkbox"/> Fiche sanitaire de liaison (p.7)	<input type="checkbox"/> Disponibilités (p.8)

ATTENTION : tout dossier incomplet ne sera pas étudié

CONVENTION DE PARTICIPATION

Cette convention est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif. Vous vous engagez donc à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

CONCERNANT LA PÉRIODE DE L'ACTIVITÉ

- L'opération « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires d'été. Une mission se déroule sur une semaine, pendant cinq matinées sur une durée de 3h.
- En fonction des places disponibles, un même jeune pourra éventuellement effectuer deux missions dans l'été.

CONCERNANT LA PONCTUALITÉ

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant en retard doit prévenir son responsable municipal qui peut refuser le jeune en cas de retard trop important ou répété.
- Je m'engage à participer à la mission sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu d'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- En cas d'absence, je m'engage à prévenir le responsable municipal.

CONCERNANT LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participerai (chaussures fermées).
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés en mode silencieux.
- La consommation de tabac ou d'alcool est strictement interdite pendant la mission.

CONCERNANT LA QUALITÉ DES TÂCHES EFFECTUÉES ET LE COMPORTEMENT PENDANT LA MISSION

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire mes encadrants, les usagers de la collectivité et également envers les autres participants à l'activité.
- Durant la mission, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité.
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve (faire preuve de retenue dans l'expression de ses opinions personnelles) et à appliquer le principe de neutralité (l'agent public doit traiter toutes les personnes de façon égale et respecter leur liberté de conscience et leur dignité ; il ne doit porter aucun signe religieux destiné à marquer son appartenance à une religion)



OPÉRATION ARGENT DE POCHE ÉTÉ 2026



INDEMNISATION DE LA MISSION

- A l'issue de la mission, l'agent municipal référent en charge du suivi du chantier vérifiera sa bonne exécution. Un document vous permettra de récupérer ultérieurement votre indemnité.
- Votre indemnité d'un montant de 100 € par mission, vous sera remise par le biais d'un mandat administratif sur votre compte bancaire personnel (au nom du jeune participant).

SANCTIONS APPLIQUÉES EN CAS DE NON-RESPECT D'UN DES POINTS ÉNONCÉS PRÉCEDEMMENT

- Exclusion temporaire ou définitive de l'opération « Argent de Poche »
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Saint André de Sangonis, le

Signature du mineur (précédée de la mention « lu et approuvé »)



OPÉRATION ARGENT DE POCHE ÉTÉ 2026



AUTORISATION DU RESPONSABLE LÉGAL

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, en qualité de représentant légal de....., déclare avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel le mineur s'engage.

La Commune de Saint-André-de-Sangonis ne pourra être réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, l'indemnisation versée pour la participation à l'opération « Argent de poche » ne saurait valoir salaire.

Les jeunes entrant dans l'opération devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La commune s'engage à être couverte par une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont des tiers les uns par rapport aux autres.

LE REPRÉSENTANT LÉGAL AUTORISE

NOM, PRENOM :

- À participer à l'opération « Argent de poche » et atteste qu'il n'a pas de contre-indication physique, médicale à remplir les missions qui lui seront confiées ;

- À partir seul à la fin de la mission.

Fait à : , le

Signature du représentant légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)

LE MINEUR ET LE REPRÉSENTANT LÉGAL AURTORISENT

L'équipe encadrante à prendre des photos et vidéos lors des missions et la diffusion sur les supports :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Site internet de la commune | <input type="checkbox"/> Bulletin municipal de la commune |
| <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux de la commune et de Mozaïka | <input type="checkbox"/> Presse locale |

Fait à : , le

Signature du représentant légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)



OPÉRATION ARGENT DE POCHE ÉTÉ 2026



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nom et prénom du mineur :

Date de naissance :

1. Vaccination :

Vaccinations obligatoires à jour : OUI NON

Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical d'absence de contre-indication.

2. Allergies - autres :

Alimentaires : OUI NON

Médicamenteuses : OUI NON

Autres (animaux, plantes, pollen) : OUI NON

Si oui, précisez :

Le mineur présente-t-il un problème de santé : OUI NON

Si oui, précisez :

Le mineur porte-t-il des lentilles, lunettes, prothèse auditive : OUI NON

Le représentant légal mentionne toute information jugée nécessaire

.....

.....

Il est précisé qu'aucun médicament ne pourra être administré

REPRESENTANT LEGAL 1	REPRESENTANT LEGAL 2
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
PORTABLE :	PORTABLE :
TELEPHONE TRAVAIL :	TELEPHONE TRAVAIL :
MAIL :	MAIL :

Je soussigné(e), responsable légal du mineur, déclare exacts et complets les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'Encadrant à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires pour l'état de santé de ce mineur

Fait à :, le

Signature du représentant légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)





**OPÉRATION ARGENT DE POCHE
ÉTÉ 2026**



DISPONIBILITÉS

Merci d'indiquer vos périodes de disponibilités pour satisfaire au mieux toutes les demandes.
(Possibilité de plusieurs missions par vacances scolaires dans la limite des places disponibles).

Nom :

Prénom :

	JE SUIS DISPONIBLE	
	OUI	NON
Du 06/07 au 10/07 (3h/j : 5 jours)		
Du 13/07 au 17/07 (3.5h/j : 4 jours)		
Du 20/07 au 24/07 (3h/j : 5 jours)		
Du 27/07 au 31/07 (3h/j : 5 jours)		
Du 03/08 au 07/08 (3h/j : 5 jours)		
Du 10/08 au 14/08 (3h/j : 5 jours)		

Fait à : , le

Signature du représentant légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)

CADRE RÉSERVÉ À LA COMMISSION

Commission d'attribution du :

Numéro de dossier :	Age du candidat :	Statut du dossier : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
---------------------------	-------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------





OPÉRATION ARGENT DE POCHE

ÉTÉ 2026



A large rectangular area with a double-line border, containing numerous horizontal dotted lines for writing.

